

PREFECTURE DE SAONE-ET-LOIRE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique en vue de l'établissement des servitudes radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques et les obstacles liés aux centres radioélectriques et aux faisceaux hertziens de communes du département de Saône-et-Loire.

L'enquête sera organisée, pendant 16 jours consécutifs, **du mardi 11 juin 2024 à 9h, heure de l'ouverture de l'enquête, au mercredi 26 juin 2024 à 17h, heure de clôture de l'enquête** et sera ouverte dans les mairies suivantes :

Anost	Cuiseaux	Messey-sur-Grosne	Saint-Germain-lès-Buxy
Anzy-le-Duc	Cuisery	Mesvres	Saint-Gervais-sur-Couches
Autun	Curgy	Mont	Saint-Igny-de-Roche
Azé	Digoïn	Montbellet	Saint-Julien-de-Jonzy
Baudrières	Donzy-le-Pertuis	Montceaux-l'Étoile	Saint-Léger-lès-Paray
Baugy	Dracy-le-Fort	Montpont-en-Bresse	Saint-Loup-de-Varennes
Blanot	Dracy-lès-Couches	Mont-Saint-Vincent	Saint-Martin-Belle-Roche
Bourbon-Lancy	Dracy-Saint-Loup	La Motte-Saint-Jean	Saint-Martin-de-Commune
Bouzeron	Épervans	Neuvy-Grandchamp	Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Briant	Étrigny	Ouroux-sur-Saône	Saint-Pierre-de-Varennes
Brienne	Farges-lès-Mâcon	Oyé	Saint-Prix
Chalmoux	Fontaines	Palinges	Saint-Remy
Champagny-sous-Uxelles	Fuissé	Paray-le-Monial	Saint-Romain-sous-Gourdon
Change	La Genête	Perrigny-sur-Loire	Saint-Sernin-du-Bois
Chapaize	Gilly-sur-Loire	Poisson	Saint-Sernin-du-Plain
La Chapelle-de-Bragny	Gourdon	Préty	Saint-Symphorien-de-Marmagne
La Chapelle-sous-Uchon	Grury	Remigny	Saint-Vincent-en-Bresse
La Chapelle-Thèle	Les Guerreaux	Rigny-sur-Arroux	Saint-Vincent-Bragny
La Charmée	Gueugnon	Romenay	La Salle
Charnay-lès-Mâcon	Igé	Roussillon-en-Morvan	Sancé
Chassey-le-Camp	Igornay	Rully	Sanvignes-les-Mines
Châtenoy-le-Royal	Lacrost	Saint-Agnan	Savigny-sur-Seille
Chauffailles	Lalheue	Saint-Albain	Senozan
Chissey-lès-Mâcon	Ligny-en-Brionnais	Saint-Ambreuil	Sevrey
Ciry-le-Noble	Lux	Saint-André-en-Bresse	Tancon
Clessy	Mâcon	Saint-Aubin-sur-Loire	Uchizy
Cluny	Marcigny	Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne	Vauban
Collonge-en-Charollais	Le Rousset-Marizy	Saint-Christophe-en-Brionnais	Versaugues
Coublanc	Martigny-le-Comte	Saint-Émiland	Le Villars
Couches	Mary	Saint-Firmin	Vinzelles
Créot	Mellecey	Sainte-Foy	Fleurville
Le Creusot	Mercurey	Saint-Germain-du-Plain	

Le porteur de projet est M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer, direction de la transformation numérique, place Beauvau, 75800 PARIS cedex 8.

Le préfet de Saône-et-Loire est le coordonnateur de l'enquête publique et en centralise les résultats.

M. René PICCINI, militaire en retraite, est nommé commissaire-enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier numérisé afférent à chaque commune auprès de la mairie qui le concerne aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur disposera de l'ensemble du dossier constitué des mémoires explicatifs de la liste des communes des communes concernées et des plans associés.

Il se tiendra à la disposition du public aux dates et heures ci-après :

- le mardi 11 juin 2024 de 9h à 11h à la mairie d'Autun
- le vendredi 14 juin 2024 de 15h à 17h à la mairie de Saint-Rémy
- le mercredi 19 juin de 15h à 17h à la mairie de Le Creusot
- le jeudi 20 juin 2024 de 10h à 12h à la mairie de Paray-le-Monial
- le mercredi 26 juin 2024 de 15 à 17h à la mairie de Charnay-les-Mâcon

Pendant toute la durée de l'enquête, les intéressés pourront formuler des observations et les consigner directement par écrit, soit :

- sur le registre principal à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur qui sera ouvert à la mairie de Charnay-les-Mâcon (siège de l'enquête)
- sur les registres subsidiaires qui seront disponibles dans les mairies d'Autun, Saint-Rémy, Le Creusot et Paray-le-Monial
- par écrit au siège de l'enquête à l'attention du commissaire-enquêteur, à la mairie de Charnay-les-Mâcon, impasse Champgrenon, 71850 Charnay-les-Mâcon. Elles seront consultables et annexées au registre d'enquête dans cette mairie siège
- par voie électronique : pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de l'expiration du délai d'enquête pour rédiger un rapport et émettre ses conclusions motivées sur l'établissement des servitudes radioélectriques.

Toute personne pourra prendre connaissance de ces documents dans les mairies concernées et à la préfecture de Saône-et-Loire, bureau de la réglementation et des élections ainsi que sur le site internet des services de l'État : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr/>